

# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2001/2018(INI)
Mercosur: mandat de négociation d'un accord d'association interrégional	
Sujet 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes	
Procédure terminée	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	GUE/NGL <a href="#">MARSET CAMPOS Pedro</a>	23/01/2001
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	PPE-DE <a href="#">VALDIVIELSO DE CUÉ Jaime</a>	24/01/2001
	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2406</a>	28/01/2002

Événements clés			
19/12/2000	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">B5-0693/2000</a>	
15/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/02/2001	Vote en commission		Résumé
06/02/2001	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0049/2001</a>	
01/03/2001	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0119/2001</a>	Résumé
01/03/2001	Fin de la procédure au Parlement		
01/10/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		
28/01/2002	Débat au Conseil	<a href="#">2406</a>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2001/2018(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 134o-p3
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/5/14235

### Portail de documentation

Document de base non législatif	<a href="#">B5-0693/2000</a>	19/12/2000	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A5-0049/2001</a>	06/02/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T5-0119/2001</a> <a href="#">JO C 277 01.10.2001, p. 0021-0141</a>	01/03/2001	EP	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0932/2001</a>	12/07/2001	ESC	

## Mercosur: mandat de négociation d'un accord d'association interrégional

La commission a adopté le rapport de M. Pedro MARSET CAMPOS (GUE/NGL, E) qui formule sa recommandation pour le mandat de négociation d'un accord d'association inter-régional avec le Mercosur. Le rapport insiste pour que la base juridique de l'accord d'association soit l'article 310 CE, ce qui implique l'avis conforme du PE. Il met également l'accent sur le respect des droits de l'homme et du droit du travail (les directives de négociation devront se fonder sur les principes et conventions internationales). L'accent est également mis sur la participation de la société civile au dialogue politique. Enfin, la commission considère que la conclusion de l'accord ne devrait pas être subordonnée à la fin des négociations du cycle de l'OMC.

## Mercosur: mandat de négociation d'un accord d'association interrégional

En adoptant le rapport d'initiative de M. Pedro MARSET CAMPOS (GUE/NGL, E), le Parlement européen se rallie complètement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). La plénière a également insisté sur le fait que le mandat de négociation pour un accord CE/MERCOSUR devait explicitement prévoir des discussions sur les questions liées à la politique européenne commune de sécurité et de défense (PECSO) ainsi que la participation structurée de la société civile au dialogue politique. Enfin, il s'agit également pour le nouveau mandat de négociation d'éliminer le processus de négociation en 2 phases, l'une relative aux questions tarifaires, l'autre touchant aux réductions tarifaires et aux services.?